



République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Bagnères-de-Bigorre
SALECHAN - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_032



NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie - salle du conseil), sous la présidence de Monsieur ICHE Fabrice.

Présents : Monsieur ICHE Fabrice, Madame TAHAR Jocelyne, Monsieur PRUVOT Eric, Madame HERNANDEZ DI DONATO Isabel, Monsieur LATIL Gérard, Madame TURMO Isabelle, Monsieur SOULE Nicolas, Madame GROS Claire, Monsieur BOUILLARD Lionel, Madame MAC CAMMOND Marie, Monsieur LOUSTAU Pascal

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame TURMO Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : élection des adjoints

Vu l'article Article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit :

"Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus."

Vu la délibération n° DE_2026_031 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des 2 adjoints au Maire

DE_2026_032



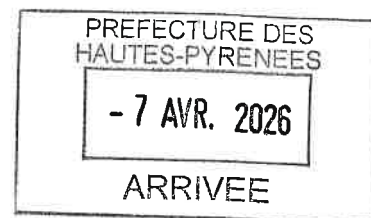
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire les adjoints au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Listes de candidats déclarés :

- Tahar Jocelyne : 1ere adjointe / Pruvot Eric: 2eme adjoint

Monsieur le Maire fait procéder au vote.



1ER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu :

- Liste de Mme Tahar..... 11

Sont élus, dans l'ordre du tableau :

Mme TAHAR Jocelyne, 1^{er} adjoint au Maire de la commune de Saléchan

M. PRUVOT Eric, 2^{ème} adjoint au Maire de la commune de Saléchan

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur ICHE Fabrice
Président de séance

Madame TURMO Isabelle
Secrétaire de séance



DE_2026_032

